



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal

(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En application de la délibération du 18 Octobre 2023

Finances « Décision budgétaire modificative portant virement de crédits – DM 2 Budget Principal »

Le Maire de la Commune de l'Île d'Yeu ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Conformément à la délibération du 18 Octobre 2023 donnant délégation au Maire,

Vu la délibération n° DEL/NN/21/10/186 du 19 Octobre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 et autorisant la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant qu'il convient d'augmenter la prévision pour l'opération d'investissement « 204 – VOIRIE » car les crédits sont insuffisants,

Considérant qu'il avait été prévu le rachat de parcelles au budget Lotissements sur l'opération d'investissement « 273 – Habitat » mais que ce rachat ne sera pas réalisé sur 2024,

Il convient de procéder à la décision modificative ci-dessous n°2 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111-273-551::HABITAT	-118'000,00€	-0,00€	-0,00€	-0,00€
TOTAL-D-21::Immobilisations corporelles	-118'000,00€	-0,00€	-0,00€	-0,00€
D-2315-204-845::VOIRIE	-0,00€	-118'000,00€	-0,00€	-0,00€
TOTAL-D-23::Immobilisations en cours	-0,00€	-118'000,00€	-0,00€	-0,00€
Total INVESTISSEMENT	-118'000,00€	-118'000,00€	-0,00€	-0,00€

DECIDE :

- D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal,
- DE SIGNER toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 13/08/2024

La Maire
Carole CHARBAU
85 (Vendée)